

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 15 septembre 2020 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Site visé par la demande : 60 rue Goodfellow

Nature et effets de la dérogation mineure :

La demande d'une dérogation mineure concerne l'entreposage en zone industrielle et vise à :

- Permettre l'entreposage en cour avant alors que le règlement de zonage n° 901 l'interdit.

Ladite séance sera possiblement tenue sans présence du public, en raison de la pandémie de Covid-19. Afin de permettre aux personnes intéressées de s'exprimer à l'égard de cette demande, la Ville met en place les mesures temporaires suivantes : Tout commentaire pourra être transmis par courriel à l'adresse électronique [greffe@ville.delson.qc.ca](mailto:greffe@ville.delson.qc.ca), ou au moyen d'une lettre devant être reçue dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson (QC) J5B 2B2, et ce, en tout temps avant le début de la séance. Le greffier fera la lecture aux membres du Conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Tout intéressé pourra également se faire entendre par le Conseil lors de la diffusion de la séance en direct en adressant ses commentaires via le formulaire de questions du public disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://www.ville.delson.qc.ca/fr/seances-du-conseil/questions-du-public/>. Les interventions des citoyens à distance seront lues telles que formulées lors de la parole au public prévue pour cette demande de dérogations mineures.

Donné à Delson, ce 20 août 2020.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier